

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 8 juillet 2025**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements **avant ladite séance à compter de 18 h**, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2025-055 – 4030, rue des Patriotes, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, lot 6 652 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Pétrole Maurice, zone C6-18

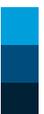
La demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville comme suit :

- **Article 416** : La demande propose deux guichets, alors qu'un (1) seul guichet est autorisé par terrain.
- **Article 418** : La demande propose des guichets d'une superficie minimale de 2.23 m², alors que la superficie minimale requise pour un guichet est fixée à 5,0 mètres carrés.

Donné à Contrecœur, ce 19 juin 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**DM-2025-055
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 19 juin 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 19 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA

